

PLAN DE COURS

GGR-3400 : Paysage : analyse, protection et mise en valeur

NRC 15379 | Hiver 2019

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 3-0-6 Crédit(s) : 3

Le but du cours est d'initier l'étudiant aux théories et aux pratiques de l'analyse des paysages, en faisant plus particulièrement référence aux paysages québécois et à leur évolution historique. On passera en revue les différentes approches de la notion de paysage, en soulignant son caractère synthétique et son rôle intégrateur des différentes composantes de l'environnement naturel et humain (notion de patrimoine). On examinera la dimension culturelle et historique des paysages, leur perception et les valeurs qu'on leur attribue. Les pratiques professionnelles mises en oeuvre pour la protection et la mise en valeur seront passées en revue, en particulier les méthodes et les matériaux d'inventaire et d'analyse, les cadres institutionnels, ainsi que les pratiques d'aménagement et de gestion des paysages.

Plage horaire

Cours en classe

mercredi	09h00 à 11h50	MDE-2751	Du 14 janv. 2019 au 26 avr. 2019
----------	---------------	--------------------------	----------------------------------

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=102212>

Coordonnées et disponibilités

Michelle Bélanger

Chargée de cours

michelle.belanger.4@ulaval.ca

Disponibilités

mercredi :

12h00 à 14h00 - du 16 janv. 2019 au 24 avr. 2019

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 14331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 14331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectifs généraux	4
Approche pédagogique	4
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	4
Contenu du cours	5
Forum	5
But	5
Contenu et activités	5
Évaluation et résultats	6
Évaluation des apprentissages	6
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	6
Travail pratique 1	6
Travail pratique 2	7
Examen de mi-session	8
Examen de fin de session	8
Participation	9
Barème de conversion	9
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	9
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	10
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation	10
Absence aux examens	10
Matériel didactique	11
Bibliographie	11
Bibliographie	11

Description du cours

Introduction

Objet d'étude

Le cours porte sur le paysage en tant qu'objet juridique et politique, c'est-à-dire en ce qu'il suscite une préoccupation collective conduisant à sa prise en charge par les autorités publiques à des fins de préservation, de création et de mise en valeur. La question y est d'abord traitée sous l'angle général et théorique (pourquoi et comment s'exprime le souci paysager contemporain? Quelles sont les options qui s'offrent en matière de droit et de politique du paysage? etc.). Y est ensuite examiné le cas spécifique du Québec.

Audience

Cours à option pour les étudiants du baccalauréat en géographie et pour ceux du baccalauréat en aménagement et environnement forestiers, le cours peut aussi intéresser des étudiants d'autres programmes. Dans l'option C (mention *Aménagement du territoire québécois*) du baccalauréat spécialisé en géographie, il s'agit d'un cours obligatoire supplémentaire et il est destiné aux étudiants de troisième année. Il est recommandé que les étudiants aient au préalable réussi le cours *Aménagement durable du territoire* (DDU-2000) ou encore le cours *Aménagement foncier* (GMT-2002).

Objectifs généraux

Au terme de ce cours, l'étudiant serait en mesure de :

1. Comprendre comment se définit le paysage et ce qu'il signifie socialement
2. Comprendre comment l'industrialisation et l'urbanisation ont transformé les paysages, de même que la conception que l'on en a et l'usage que l'on en fait
3. Comprendre ce qu'est la demande paysagère et comment se formulent aujourd'hui les principales revendications paysagères
4. Comprendre ce qu'est la norme paysagère et quelles sont les mesures (de la règle stricte au projet ouvert) que cette norme peut mettre en œuvre
5. Connaître et comprendre la norme paysagère au Québec et, dans une moindre mesure, en Europe
6. Connaître et comprendre les revendications paysagères qui s'expriment aujourd'hui au Québec
7. Connaître et comprendre le but et les moyens de la caractérisation des paysages
8. Connaître et comprendre ce qu'est un projet de paysage
9. Développer des aptitudes en matière d'analyse, de protection et de mise en valeur des paysages

Approche pédagogique

L'enseignement recourt à trois approches pédagogiques adaptées aux compétences sollicitées.

Le cours exige d'abord l'acquisition de connaissances sur différents sujets : histoire du concept de paysage, définition scientifique du paysage, nature et sociologie de la demande paysagère, caractérisation paysagère, normes paysagères, etc. Ces connaissances sont acquises lors de leçons magistrales et par l'entremise de lectures et de visionnements obligatoires ou complémentaires.

Le cours vise aussi l'acquisition d'une capacité d'analyse en matière de politique paysagère. Cette habileté est développée au travers d'un examen critique d'exemples de règles et de projets à caractère paysager.

Le cours cherche enfin à doter l'étudiant d'aptitudes à la formulation de projets de paysager. À cette fin, l'étudiant est appelé à réaliser des exercices pratiques, sur la base de cas réels, afin d'apprendre à poser un diagnostic paysager et à proposer, en conséquence, une série d'actions.

Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

Contenu du cours

Le contenu du cours se décline selon sept grandes thématiques :

1. La définition du paysage
2. Le paysage dans la société occidentale : genre artistique, pratique aménagiste et objet scientifique
3. La caractérisation du paysage : les rapports ambigus de la science et de la politique
4. Le projet de paysage : quand le territoire est sous l'emprise de sa propre image
5. La crise du paysage et la demande paysagère contemporaine : de l'industrialisation du territoire à sa patrimonialisation et à son enchantement
6. La politique paysagère : motifs et manières; exemple du droit international et de la politique européenne
7. La norme paysagère québécoise : entre patrimoine et enchantement; entre règle et projet

Forum

Un forum est ouvert à tous ceux qui voudraient échanger à propos du contenu et du fonctionnement du cours ou sur les différents exercices à réaliser. La participation au forum n'est pas obligatoire. Les responsables du cours y interviennent au besoin.

But

Le but du cours est d'initier l'étudiant à la problématique de la protection et de la mise en valeur du paysage. À cette fin, le cours pose d'abord le problème de la définition du paysage. Il enchaîne sur la question de la signification sociale du paysage en expliquant l'origine artistique de ce concept et en analysant sa place dans nos sociétés contemporaines, où des demandes paysagères se font de plus en plus entendre et où des normes paysagères cherchent leur voie au sein de l'aménagement du territoire. Les normes paysagères sont ensuite abordées, d'une part en examinant le problème que représente en soi l'action paysagère et d'autre part en considérant leur finalité, leur rationalité, leur efficacité et leur légitimité. Cela conduit à l'étude de la politique québécoise du paysage, tout particulièrement celle qui est mise en œuvre par la Loi sur le patrimoine culturel, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Loi sur la qualité de l'environnement, le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État et le Plan de développement de la zone agricole. Cette étude s'accompagne d'un apprentissage de la caractérisation des paysages et d'une réflexion sur le projet de paysage, deux pratiques qui sont actuellement au cœur de la politique paysagère. Enfin sont analysées les revendications qui se font aujourd'hui entendre au Québec en faveur d'un élargissement ou d'une transformation de l'action paysagère.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
INTRODUCTION: plan de cours, travaux pratiques et outils	16 janv. 2019
MODULE 1 - Le paysage: définitions et inventions	23 janv. 2019
MODULE 2 - Histoire du paysage	30 janv. 2019
MODULE 3 - La caractérisation paysagère	6 févr. 2019
MODULE 4 - Le projet de paysage	13 févr. 2019
MODULE 5 - Politiques paysagères	20 févr. 2019
EXAMEN DE MI-SESSION (en classe)	27 févr. 2019

SEMAINE DE LECTURE 4 au 8 mars 2019	6 mars 2019
Forêt Montmorency	13 mars 2019
MODULE 6 - Le paysage, un patrimoine naturel et culturel	20 mars 2019
MODULE 7- Aménagement, urbanisme et paysage	27 mars 2019
MODULE 8 - Le paysage et l'environnement	3 avr. 2019
MODULE 9 - Paysages sensibles: forêts et territoires agricoles	10 avr. 2019
MODULE 10 - Chartes et guides du paysage	17 avr. 2019
EXAMEN FIN DE SESSION (en classe)	24 avr. 2019

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Travail pratique 1	Dû le 13 mars 2019 à 09h00	Individuel	20 %
Travail pratique 2	Dû le 17 avr. 2019 à 09h00	En équipe	20 %
Examen de mi-session	Le 27 févr. 2019 de 09h00 à 12h00	Individuel	20 %
Examen de fin de session	Le 24 avr. 2019 de 09h00 à 12h00	Individuel	30 %
Participation	À déterminer	Individuel	10 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Travail pratique 1

Date de remise : 13 mars 2019 à 09h00

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

Critères de correction :


Critère	Notation
Introduction	10
Description zone d'étude	15
Cadre écologique de référence	9
Évaluation visuelle	12
Caractéristiques dynamiques	7
Intérêt patrimonial	9
Caractérisation des valorisations	9
Valeur économique	7
Conclusion	12

Remise de l'évaluation :



[Boîte de dépôt](#)

Le travail doit être remis par voie électronique (document en format PDF, doc ou docx) dans la boîte de dépôt prévu à cet effet sur monPortail (voir à l'onglet "Évaluations et résultats"). Le travail remis doit porter, en première page, le nom de l'étudiant, son matricule et le titre de l'exercice. Le nom du document électronique (en format PDF, doc ou docx) transmis doit inclure l'identifiant officiel (IDUL) de l'étudiant.

Directives de l'évaluation :

Partant d'une situation réelle, l'ancien site de la Donnacona Paper à Donnacona, les étudiants, de façon individuelle, doivent effectuer une caractérisation paysagère où sont dégagées les forces et les faiblesses du site proposé à l'étude. Utilisant l'exemple du [Guide de gestion des paysages au Québec](#)  édité par le gouvernement du Québec en 2008, l'exercice doit amener l'étudiant à maîtriser les principes de la caractérisation des paysages.

Fichiers à consulter :

-  [Directives TP 1](#) (535,01 Ko, déposé le 4 déc. 2018)
-  [Guide de gestion du paysage](#) (64,77 Mo, déposé le 4 déc. 2018)
-  [Schéma d'aménagement MRC Donnacona](#) (30,3 Mo, déposé le 4 déc. 2018)
-  [Plan d'urbanisme Donnacona](#) (6,04 Mo, déposé le 4 déc. 2018)
-  [Affectation des sols MRC](#) (4,13 Mo, déposé le 4 déc. 2018)
-  [Inventaire patrimonial \(extrait\)](#) (1,98 Mo, déposé le 4 déc. 2018)
-  [Caractérisation et évaluation des paysages de la MRC de Portneuf](#) (23,42 Mo, déposé le 4 déc. 2018)
-  [Règlement de zonage Donnacona](#) (9,9 Mo, déposé le 4 déc. 2018)
-  [Images du site](#) (123,3 Mo, déposé le 4 déc. 2018)
-  [Images du site \(suite\)](#) (101,62 Mo, déposé le 4 déc. 2018)
-  [Paysages régionaux du Québec méridional](#) (13,12 Mo, déposé le 10 janv. 2019)

Travail pratique 2

Date de remise :

17 avr. 2019 à 09h00

Contribution au travail d'équipe : 24 avr. 2019 à 09h00

Mode de travail :

En équipe

Pondération :

20 %

Répartition de la correction et critères :

90 % Corrigé par l'enseignant

Critère	Notation
Introduction	10
Viabilité du projet	10
Prise en compte des normes et règlements	10
Originalité du projet	10
Qualité des aménagements proposés	20
Inclusion faits historiques	10
Inclusion des usages humaines et du vivant végétal	10
Conclusion (acceptabilité)	10
Bibliographie et Français + retard (en négatif)	10

10 % Contribution au travail d'équipe

Critère	Notation
Qualité du travail	20

Présence et ponctualité aux réunions d'équipe	20
Travail individuel de préparation avant les réunions	20
Participation aux discussions	20
Esprit de collaboration	20

Remise de l'évaluation :

[Boîte de dépôt](#)





Le travail doit être remis par voie électronique (document en format .doc ou .docx) dans la boîte de dépôt prévu à cet effet sur le portail ENA (voir à l'onglet « Évaluations et résultats »). Un fichier qui n'est pas dans l'un de ces formats est refusé. Le travail remis doit porter, en première page, le nom des étudiants, leur matricule et le titre de l'exercice. Le nom du document électronique transmis doit inclure l'identifiant officiel (idul) d'un des étudiants de l'équipe.

Directives de l'évaluation :

Partant de la même situation que celle évoquée lors du TP1, les étudiants, par équipes de quatre ou cinq, doivent proposer un projet paysager sur la base du diagnostic paysager effectué dans le TP1. Les étudiants doivent élaborer, justifier et discuter d'un plan d'action susceptible de corriger les faiblesses et de mettre en valeur les forces du paysage du site à l'étude. Le tout est sujet à consultation des citoyens de la municipalité de Donnacona et doit se faire dans le respect des lois et normes applicables aux divers paliers décisionnels : le gouvernement provincial, la MRC et la ville de Donnacona.

Les étudiants se réunissent en équipes de 4 ou 5 sous monPortail **avant** le 13 mars 2019.

Fichiers à consulter :

-  [Travail pratique 2 - description](#) (531,29 Ko, déposé le 8 déc. 2018)
-  [MRC DE PORTNEUF \(2014\) Caractérisation et évaluation des paysages](#) (23,42 Mo, déposé le 4 déc. 2018)
-  [MRC DE PORTNEUF \(2008\) Schéma d'aménagement de la MRC de Portneuf](#) (30,3 Mo, déposé le 4 déc. 2018)
-  [MCC \(2008\) Guide de gestion des paysages au Québec](#) (64,77 Mo, déposé le 4 déc. 2018)

Examen de mi-session

Date : Le 27 févr. 2019 de 09h00 à 12h00

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

Directives de l'évaluation :

L'examen se fera en classe et couvrera la matière vue dans les modules 1 à 5.

L'examen est composé de deux sections: une avec questions à choix de réponse et une avec questions à développement. La première section comporte 15 questions à choix de réponses (2 points par question pour un total de 30 points). La deuxième partie comporte trois questions à réponse courte (8 à 10 lignes par réponse; 10 points chacune; choix parmi cinq questions) et une question à développement (40 points; réponse d'environ deux pages; choix parmi trois questions).

Aucun matériel autorisé, sauf le dictionnaire (qui sera mis à votre disposition).

Examen de fin de session

Date : Le 24 avr. 2019 de 09h00 à 12h00

Mode de travail : Individuel

Pondération : 30 %

Directives de l'évaluation :

L'examen se fera en classe et couvrera la matière vue dans les modules 6 à 10. L'examen est composé de deux sections: une avec questions à choix de réponse et une avec questions à

développement. La première section comporte 15 questions à choix de réponses (2 points par question pour un total de 30 points). La deuxième partie comporte trois questions à réponse courte (8 à 10 lignes par réponse; 10 points chacune; choix parmi cinq questions) et une question à développement (40 points; réponse d'environ deux pages; choix parmi trois questions).

Aucun matériel autorisé.

Participation

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 10 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Réponses et commentaires pertinents	0,4
Écoute des autres	0,3
Questions	0,3

Directives de l'évaluation :

Votre participation sera notée de deux différentes façons:

1) À chaque module, vous avez des lectures obligatoires à affectuer. Les textes obligatoires à lire seront discutés en classe et votre participation aux discussions sera notée. Vous devez participer à au moins 5 discussions (vous serez notés sur 1 point pour un total équivalant à 5% de la note finale). Puisqu'il y a 10 modules et 10 lectures obligatoires, cela vous donne 10 chances d'accumuler des points de participation. Pour obtenir les points, il faut vous assurer de 1) faire des commentaires pertinents et réfléchis qui participent à la discussion; 2) d'écouter activement les commentaires des autres et d'y répondre et 3) de poser des questions pertinentes qui facilitent la discussion. N'hésitez pas à participer à plus de 5 discussions, non seulement pour aider à ce que celles-ci soient animées et intéressantes, mais aussi parce que les 5 interventions les mieux notées seront comptabilisées.

2) Votre participation à l'activité à la forêt Montmorency sera également notée et comptera pour 5 % de la note finale. Les critères d'évaluation vous seront bientôt fournis.

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf, entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531**, EL-535-W535, EL-546**, EL-510 R, EL 516*, EL-520**
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W*, FX-991ES Plus C*

* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

** Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Matériel didactique

Cette section ne contient aucune information.

Bibliographie

Bibliographie



Bibliographie